



Excellence Végétale

Nouveautés Plante Bleue / HVE





Excellence Végétale, l'association qui porte les signes et labels du végétal

- Excellence Végétale est l'association gestionnaire des signes officiels et interprofessionnels pour la filière de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage, reconnue ODG par l'INAO.

Qualité

Origine

Environnement

Officiel

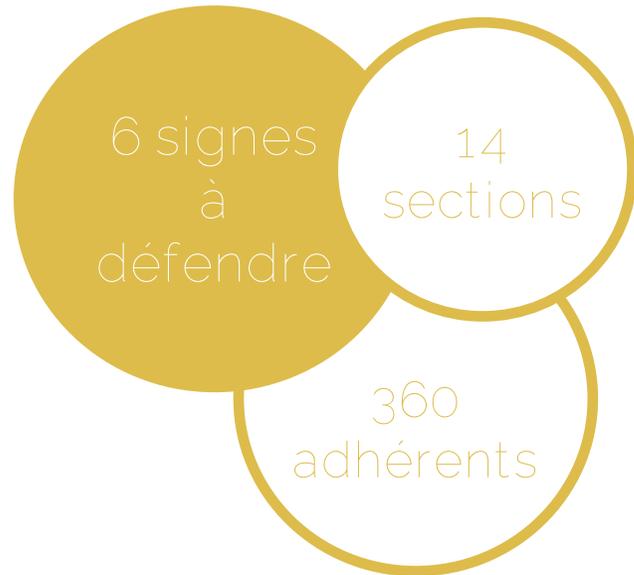


Inter-
professionnel





Chiffres

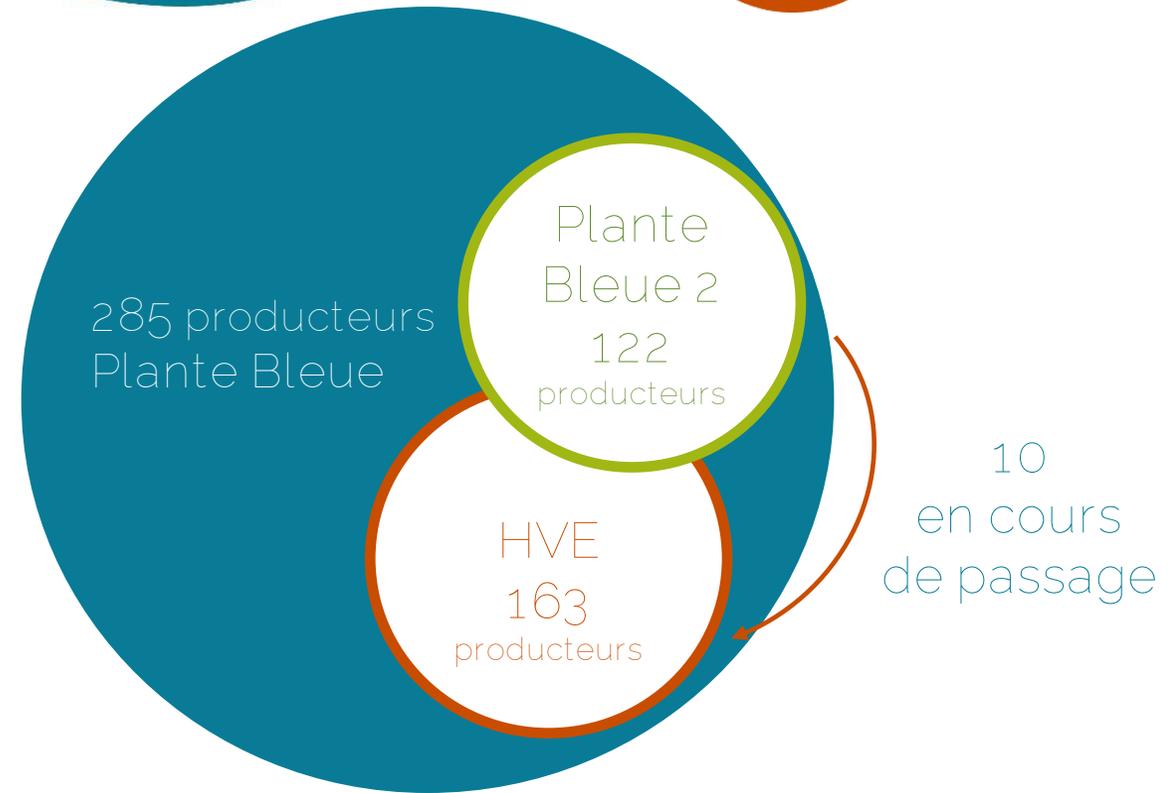


Animer

Gérer

Défendre

Promouvoir





Plante Bleue, la certification des plantes produites dans le respect de l'environnement

- Certification créée par VALHOR en 2011
- Gestion déléguée à Excellence Végétale en 2019
- 7 domaines évalués:



-  la gestion de l'irrigation
-  la stratégie de fertilisation
-  la protection des cultures
-  la gestion des déchets
-  la maîtrise de l'énergie
-  le respect de la biodiversité et de l'environnement
-  les règles sociales et sociétales

Une démarche française, accessible et progressive (3 niveaux) prenant en compte des aspects écoenvironnementaux et sociaux



3 niveaux et une double certification Plante Bleue 3/HVE - Haute Valeur Environnementale

Attestation Plante Bleue Niveau 1

Diagnostic environnemental

Sur la base d'une grille fournie, le producteur réalise une évaluation qualitative de ses pratiques en matière de protection de l'environnement.

Plante Bleue Niveau 2



Certification de moyens et de bonnes pratiques de production

Evaluation de l'engagement lors d'un audit réalisé par un organisme certificateur indépendant (OCACIA).

Plante Bleue Niveau 3/HVE



Certification de résultats, fondée sur des indicateurs et des seuils de performance.

Mesure de la performance environnementale sur la base de critères quantitatifs dont certains adossés à la certification MPS-ABC

Depuis 2016, Plante Bleue intègre les indicateurs de la Haute Valeur Environnementale au sein de son référentiel Plante Bleue 3, c'est une double certification



Une fois la certification obtenue

- La certification Plante Bleue 2 s'obtient pour une durée de 3 ans



- La certification HVE s'obtient pour une durée de 3 ans



- Si des écarts/non conformités sont relevés lors de l'audit le producteur se doit de présenter un plan d'action sous 1 mois et les preuves de correction dans les 2 mois suivant



Comment passer de Plante Bleue 2 à Plante Bleue 3 Haute Valeur Environnementale

- Un producteur Plante Bleue 2 peut passer Plante Bleue 3/HVE à n'importe quel moment de son cycle.

- Savoir si on est prêt:

- Tester son entreprise sur DiagAgroEco
- Consulter le référentiel Plante Bleue 3/HVE et le guide d'accompagnement à la certification
- Se renseigner auprès d'autres producteurs Plante Bleue 3/HVE
- Se faire accompagner si on le souhaite Excellence Végétale, Astredhor,...
- Se doter d'outils d'enregistrement pour faciliter les calculs d'indicateurs (ex: Outil MPS)

- Contacter OCACIA pour lancer la démarche





Quels sont les bénéfices de Plante Bleue 3



➤ Double certification Plante Bleue 3 - HVE



➤ Crédit d'impôt de 2500€ accessible uniquement aux ressortissants VALHOR, valable une fois



➤ Dispense du Conseil Stratégique Phytosanitaire (CSP)



➤ Accès au Label Fleurs de France



➤ Les entreprises qui seront certifiées sous le nouveau référentiel pourront bénéficier de l' Eco-régime (aides européennes de la PAC)



Le guide d'accompagnement à la certification

→ Guide rédigé par VALHOR et le BRH



- Objectifs :
 - Accompagner les producteurs au remplissage de la grille d'audit
 - Chaque indicateur est repris et détaillé item par item



- Parties publiées à ce jour : introduction (présentation de l'exploitation fictive et explication des surfaces), phytosanitaire, biodiversité et gestion des déchets
- En cours de relecture : Fertilisation, Irrigation, Energie et Volet Social et Sociétal



- Finalisation prévue pour début octobre
- Rendez-vous sur le site [certifications du végétal](https://www.certifications-du-vegetal.com) pour retrouver le guide



Les évolutions de la Haute Valeur Environnementale et de Plante Bleue 3



Gestion des déchets

Depuis 2023

Précision apportée sur les déchets dangereux

Des points accordés sur la valorisation des déchets (3 points maximum)

Valorisation des biodéchets par une plateforme de compostage (1 point)

Depuis juillet 2024

Précisions apportées sur les obligations légales

Point accessible pour la mise en place d'un système de valorisation volontaire (pots horticoles professionnels usagés)

Point accessible pour la valorisation de déchet autre que les pots horticoles et non soumis à une filière REP

Précisions apportées sur la définition d'une installation de compostage

Grille d'audit modifiée en conséquence et disponible sur certifications du végétal



L'excellence au service du végétal

Merci!